

BLOODLOST

LE CHAGAR ENCHAÎNÉ

N°62 - 12 AOÛT 2015

Un nouveau article transversal cette semaine, avec une exploration de l'esclavage, culture par culture.

Qui enchaîne qui, pourquoi, comment, avec ou sans cuir, et pour quel prix. Comme d'habitude dans ce genre d'articles, il sera en deux parties, histoire d'avoir la place de couvrir une foule de détails inutiles, d'anecdotes douteuses et de cas particuliers confusants.

Participer, commenter, questionner !

Sur le forum de John Doe, un fil de discussion est consacré au chagar enchaîné. Vous pouvez y laisser vos commentaires, vos questions, ou nous y signaler les sujets dont vous aimeriez qu'on vous parle.

Ca se passe par là :

<http://bit.ly/JDforumFAQ>

Numéro réalisé par Rafael et François.
Illustrations par Le Grümph.



L'ESCLAVAGE SUR TANÆPHIS

(1/2)

LES BATRANOBANS

À tout seigneur tout honneur : les Batranobans sont la référence absolue en termes d'esclavage. D'ailleurs, pour une fois, personne ne leur conteste l'invention du concept.

Profitons de cette première partie pour redéfinir la notion d'esclavage. Histoire d'être un peu précis pour une fois, jetons un œil du côté de Wikipedia :

L'esclavage est la condition d'un individu privé de sa liberté, qui devient la propriété, exploitable et négociable comme un bien matériel, d'une autre personne.

Défini comme un « outil animé », l'esclave se distingue du serf, du captif ou du forçat (conditions voisines dans l'exploitation) et de la bête de somme, par un statut juridique propre. Ces règles fixent notamment les conditions par lesquelles on devient esclave ou on cesse de l'être, les droits du maître, et ceux que l'esclave conserve.

L'affranchissement d'un esclave (par son maître ou par l'autorité d'un haut placé) fait de lui un affranchi, qui a un statut proche de celui de l'individu ordinaire.

Dans la Nation, cette définition est assez correcte, quoique peut-être un peu laxiste, lorsqu'elle ose parler de droits accordés à l'esclave.

Pour commencer, on peut devenir esclave de trois façons. Par la naissance, la justice ou la guerre. La naissance est la solution la plus facile : le statut d'esclave est héréditaire, et comme pour les chatons d'une portée, les gamins sont la propriété de celui qui possède le ventre qui met bas. Classique, simple, et économique.

L'esclavage par justice est assez facile d'accès aussi. Il vous suffit d'accumuler une dette assez importante, de vous ruiner un bon coup, ou d'accomplir un acte qui vous mette au ban de la société. Les tribunaux des cités blanches sont très friands de cette méthode, d'autant que les condamnés leur appartiennent, et que la ville touche les fruits de la vente.

L'esclavage de guerre devrait normalement être l'option la moins usitée. Elle date de l'époque où les Bathrahobans étaient des conquérants, s'emparant peu à peu de l'Ouest du continent. Tout étranger ayant combattu la Nation, peut être réduit en esclavage par ceux qui l'ont capturé. Aujourd'hui, avec la stabilisation des frontières, cet aspect concerne surtout les contrebandiers et les frontaliers agressifs. De façon amusante – humour Bathras – c'est aussi le statut accordé aux victimes des esclavagistes qui écumant les jungles, les plaines du centre et les zones accessibles de l'herbance et du sud de l'Hégémone. Leurs prises sont accusées d'avoir combattu des Batranobans « en voyage », et condamnées aussitôt à la servitude, cette fois au bénéfice des esclavagistes. Pour faciliter les choses, les étrangers capturés ou enlevés par leurs propres compatriotes et revendus à l'Ouest reçoivent le même statut. Bien sûr, ils n'ont souvent combattu personne, et encore moi un batra, mais ce serait sûrement compliqué de bricoler un nouveau statut.

Un fois devenu esclave, tout devient bien plus simple. L'asservi n'a aucun droit, aucune protection, et son maître peut tout faire sans aucun soucis. L'esclave est un objet, une possession, et rien d'autre. S'il est précieux (beau, solide ou doué pour un truc ou un autre...) il sera traité comme un bibelot précieux, mais un bibelot tout de même. Son proprio peut s'en servir pour le travail de son choix, le punir, le baiser ou le tuer. Il peut aussi le revendre ou l'offrir. Pour simplifier : si vous vous posez une question, quelle qu'elle soit, sur les droits d'un esclave, il y a une solution simple. Pensez à un objet ; Ce sera la même chose.

Concernant l'affranchissement, il n'existe pas dans la Nation. Un esclave ne peut pas devenir un homme libre. Il arrive pourtant qu'un maître s'entiche d'un esclave au point de vouloir le libérer. Il peut alors lui offrir son propre titre de propriété.

L'esclave reste un esclave, mais se possédant lui-même, il choisit son travail, touche son salaire, et peut même s'autoriser quelques extras. Un esclave étant autorisé à se mettre en couple avec l'accord de son maître, l'affranchi peut s'autoriser lui-même une liaison s'il trouve une femme intéressée, un père pas trop regardant, ou s'achète une épouse sur un marché. Plus tard, lorsqu'il aura un enfant, le père choisira s'il le déclare né comme esclave ou non. Au final, si on veut être positif, on peut dire que l'affranchissement réel existe bien dans l'Ouest. Simplement, il prend deux générations d'efforts.

LES DÉRIGIONS

Les Dérigions originels ne pratiquaient pas l'esclavage. Seuls les Ségions avaient une pratique approuvée, avec une caste de travailleurs aux droits limités. Mais lors de la grande alliance, ceux-ci prirent leur indépendance et rejoignirent la masse des armées pour échapper à leur condition, provoquant une mutation de la société ségionne. Lors de la conquête des terres batras, les impériaux découvrirent l'esclavage, et prirent vite goût à cette main d'œuvre facile à gérer, à user et à renouveler, surtout en temps de guerre. Au départ, l'Empire utilisa les lois empruntées aux cités blanches. Peu à peu pourtant, la condition des esclaves s'améliora, les Dérigions réformant progressivement ces lois pour y inclure des droits, des protections, et une vraie notion d'affranchissement.

Devenir esclave, comme dans l'Ouest, peut se faire de plusieurs façons. L'esclavage de naissance et de guerre existe dans l'Empire, presque identique aux versions batranobanes. Il existe aussi un esclavage de justice, mais le condamné est seul concerné, et souvent pour une durée donnée. Ses enfants ne naissent pas esclaves, et ils seront libres à la naissance, pris en charge par l'état ou la famille libre. Une fois la peine écoulée, l'esclave de justice peut rejoindre les siens – s'ils veulent encore de lui – et reprendre le cours de sa vie. Il n'est pas rare que sa femme soit remariée, ses enfants partis, ou sa fortune dilapidée ou reprise en main par un autre, mais bon, il est libre au moins...

Il existe aussi un esclavage de vente, qui peut toucher un citoyen dérigion revendu par un tuteur, un proche ou un conjoint. C'est une solution de dernier recours dans les familles pauvres, pour éviter que tout le monde ne finisse en esclavage de justice. On vend alors le petit dernier, la jeune épouse ou le grand père qui a encore quelques talents à proposer. Noter que le consentement du vendu est nécessaire, sauf pour les mineurs. Il y a de nombreuses dérives, que la morale réprouve mais que le commerce admet sans trop de mal : jeune fille épousée pour être ensuite revendue, mère indigne qui éponge ses dettes à coup de grossesses, ou victime saoulée un soir par un proche, pour se retrouver vendue le lendemain matin, sans aucun souvenir d'avoir signé ou admis quoi que ce soit. L'esclave perdant une bonne part de ses droits, il n'y a pas grand-chose à faire sinon se montrer prudent...

Pour les étrangers, l'esclavage de vente et celui de guerre se confondent. Si vous êtes non-dérigion et que vous n'avez pas les moyens de vous défendre, ne vous étonnez pas si un citoyen vous met la main dessus, et vous refourgue sur un marché. Aucun accord ni signature n'est nécessaire, et en tant qu'étranger, vous n'avez aucun recours.

La vie d'esclave et un peu moins rude que dans l'Ouest, mais de peu. Pour commencer, un maître n'a pas droit de vie ou de mort sur ses esclaves. Entendez par là qu'il ne peut pas les assassiner à sa guise. Bien sûr, si l'esclave est tué à la tâche, succombe à une maladie mal soignée, à une punition, ou disparaît simplement, personne ne cherchera de noises au propriétaire. Cela paraît assez horrible, mais les Dérigions sont persuadés que la situation est très propre et bien gérée. Chaque année, une dizaine de propriétaires sont punis pour avoir maltraité un esclave de manière inhumaine, ou l'avoir tué volontairement. Ils reçoivent des amendes, ou se voient confisquer une partie de leur cheptel (aussitôt revendue). La morale est donc sauve, et l'esclavage éclairé des Dérigions infiniment supérieur à l'esclavage malsain des Batranobans.

Seule véritable avancée : l'affranchissement. Un esclave peut devenir un homme libre, sur simple acte administratif de son propriétaire, validé par l'administration. Inventé par des idéalistes de l'université il y a quelques siècles, cette originalité est aujourd'hui très utilisée. Pour les maîtres, il a de multiples utilités. Il permet de récompenser un esclave méritant, un proche ou un vieil ami. Il permet aussi de réguler le nombre d'esclaves sans avoir à les massacrer ou perdre du temps à revendre des pièces de mauvaise qualité. C'est enfin un très bon moyen de motiver des équipes ou des contremaîtres en cas de besoin, ou des agents pour une mission capitale.

Dernier cas, assez amusant : l'affranchissement est un bon moyen de gérer le cas d'un esclave qui met la main sur une Arme-Dieu par hasard. Bien sûr, il y a quelques papiers à remplir, mais c'est tellement mieux que de le forcer à massacrer tout le monde avant de s'enfuir dans la nuit.

L'AFFRANCHISSEMENT DE JUSTICE

L'affranchissement de justice est une nouveauté mais qui commence à faire parler d'elle. Après la fronde contre Bert III, plusieurs grandes familles nobles furent dépossédées de leurs biens et provinces, et parfois massacrées. Un grand nombre d'esclaves furent interrogés par les enquêteurs impériaux, et affranchis en remerciement de leurs informations. Cela a donné naissance à un nouvel usage, qui permet aux diverses polices de récompenser un esclave en le libérant pour son aide.

Depuis, les esclaves employés dans les grandes familles, les guildes, les marchés ou chez les notables en tous genres, savent qu'ils peuvent obtenir leur liberté s'ils pêchent la bonne information, et la livre à la bonne personne. Certaines guildes se plaignent que cela provoque une désorganisation, une paranoïa et des problèmes de main d'œuvre dans les affaires les plus délicates. Les autorités répondent que si tout le monde est honnête, il n'y a normalement aucun problème, puis enquêtent pour savoir de quelles affaires il s'agit, exactement.